



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 18 septembre 2013 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, madame et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint et M^c Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2013-1389

SOUSSION 2013 SP 248 - SERVICES PROFESSIONNELS - DÉMARCHE DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE (RUD) DU VIEUX-GATINEAU - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Convercité, 5570, avenue Casgrain, 3^e étage, Montréal, Québec, H2T 1X9, pour la prestation de services professionnels pour la réalisation de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du Vieux-Gatineau pour un montant total de 126 472,50 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 20 août 2013, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2012-589 en date du 19 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-61400-419-27061	120 972,50 \$	Division de l'habitation et du développement urbain – Autres services professionnels et administratifs
04-13493	5 500 \$	TPS à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1390

AUTORISER L'AJUSTEMENT FINAL D'UN MONTANT DE 683 458,45 \$ - TRAVAUX DE RACCORDEMENT DU BOULEVARD DES GRIVES AVEC LE BOULEVARD DES ALLUMETTIÈRES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES ET DU PLATEAU-MANOIR-DES-TREMBLES - ALAIN RIEL ET MAXIME TREMBLAY

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CM-2010-903 en date du 14 septembre 2010, adjugeait un contrat à l'entrepreneur Pavage Coco (Coco Paving inc.) pour des travaux de construction du raccordement du boulevard des Grives avec le boulevard des Allumettières pour un montant de 8 148 547, 89 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en date du 25 octobre 2012, la firme Dessau présentait une recommandation finale de paiement des travaux qui prévoit le paiement d'un montant supplémentaire de 683 458,45 \$, incluant les taxes, par rapport au montant de la soumission précitée;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures, sous la recommandation de la firme Dessau, a évalué que les montants demandés pour les travaux supplémentaires sont justes et raisonnables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement final du coût des travaux au montant de 683 458,45 \$, incluant les taxes, à l'entrepreneur Pavage Coco (Coco Paving inc.) dans le cadre des travaux de construction du raccordement du boulevard des Grives avec le boulevard des Allumettières, contrat C-09-054, portant ainsi le coût total du contrat à 8 832 006,34 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30643-003-27064	653 183,44 \$	Boulevard des Grives et boulevard des Allumettières – Pavage des trottoirs
04-13493	30 275,01 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1391

AUTORISER L'AJUSTEMENT DES COÛTS AU MONTANT DE 90 446,55 \$ RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE SURFACE DES RUES CHAMPLAIN, NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE, ÉLISABETH-BRUYÈRE ET LAVAL - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2012-1002 en date du 20 juin 2012, adjugeait un contrat à la firme 6369472 Canada inc. - Equinoxe JMP pour l'aménagement de surface des rues Champlain, Notre-Dame-de-l'Île, Élisabeth-Bruyère et Laval, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 1 415 141, 62 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2013-1192 en date du 3 juillet 2013, adjugeait un ajustement au contrat initial à l'entrepreneur Équinoxe JMP de 116 662,82 \$, portant le montant du contrat à 1 531 804,44 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures, par sa délégation de pouvoir numéro 116442, autorisait des ajustements au contrat de l'entrepreneur Équinoxe JMP pour les travaux supplémentaires pour un montant de 29 987,20 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un montant supplémentaire de 60 459,35 \$, incluant les taxes, est requis et a fait l'objet de vérification de la part du Service des infrastructures :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 116442 au montant total de 29 987,20 \$, incluant les taxes, représentant une partie de l'ajustement des coûts;
- approuve le montant de 60 459,35 \$, incluant les taxes, portant le coût du contrat au montant de 1 622 250,99 \$, incluant les taxes, relié au projet d'aménagement de surface des rues Champlain, Notre-Dame-de-l'Île, Élisabeth-Bruyère et Laval.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30709-006-27065	57 830,11 \$	Travaux d'aménagement et d'embellissement - Rues du centre-ville et rue Laval
04-13493	2 629,24 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1392

DEMANDE D'HONORAIRES ADDITIONNELS AU MONTANT DE 322 357,90 \$ POUR LA FIRME AECOM CONSULTANTS INC. DANS LE CADRE DU PROJET DE MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2011-172 en date du 9 février 2011, adjugeait un contrat à la firme Aecom Consultants inc. pour la prestation de services professionnels demandés dans le cadre du projet de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Buckingham pour un montant total de 1 330 653,11 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'une seule délégation de pouvoir numéro 97964 a été approuvée par le Service des infrastructures pour un montant de 8 485,16 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels pour les étapes 2A (plans et devis préliminaires), 3 (plans et devis définitifs) et 4A (surveillance bureau des travaux) du mandat doivent être ajustés en fonction du pourcentage soumis à l'offre de prix du Consultant, de la somme des deux soumissions des travaux retenues par les deux résolutions numéros CE-2013-329 et CE-2013-597 et totalisant un montant de 27 962 694,93 \$, incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la délégation de pouvoir numéro 97964 au montant de 8 485,16 \$, incluant les taxes, et approuve la présente demande d'ajustement d'honoraires professionnels au montant de 313 872,74 \$, incluant les taxes, portant ainsi le total des honoraires dans le cadre du projet de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Buckingham à 1 644 525,85 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30663-001-27066	300 223,13 \$	H.P - Usine d'eau à Buckingham - Ressources de projet
04-13493	13 649,61 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1393

AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DE LA SOUMISSION AU MONTANT DE 293 475 \$, INCLUANT LES TAXES, DANS LE CADRE DU PROJET DE PROLONGEMENT DU COLLECTEUR PLUVIAL SUR LA MONTÉE PAIEMENT - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE POINTE-GATINEAU ET DU LAC-BEAUCHAMP - LUC ANGERS ET STÉPHANE LAUZON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2010-1102 en date du 7 juillet 2010, adjugeait un contrat à la firme 6369472 Canada inc. pour des travaux de prolongement du collecteur pluvial sur la montée Paiement pour un montant de 5 335 341,64 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE lors de la réalisation des travaux, des travaux supplémentaires ont été requis suite au déplacement du lieu de construction de la chambre # 1 et construction d'une extension de 8,2 m au collecteur existant;

CONSIDÉRANT QU'UN ordre de changement a été préparé par la firme CIMA+ s.e.n.c., laquelle firme assure la surveillance du présent contrat pour le compte de la Ville de Gatineau, incluant une recommandation d'approbation des travaux supplémentaires au montant de 293 475 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures, sous la recommandation de la firme CIMA+ s.e.n.c., a évalué que les montants demandés pour les travaux supplémentaires sont justes et raisonnables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement du coût de la soumission pour un montant de 293 475 \$, incluant les taxes, à la firme 6369472 Canada inc. Équinoxe JMP pour des travaux supplémentaires décrits sous l'ordre de changement no 1, le tout réalisé dans le cadre du projet du prolongement du collecteur pluvial Paiement, portant ainsi le coût révisé de la soumission à 5 628 816,64 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30387-002-27067	280 475 \$	Drainage et bassin de rétention pour le collecteur pluvial de la montée Paiement
04-13493	13 000 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1394

AUTORISER L'AJUSTEMENT DES COÛTS AU MONTANT DE 10 117,80 \$ DANS LE CADRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC ROGER-ST-ONGE - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CM-2013-586 en date du 2 juillet 2013, adjugeait un contrat à la firme Exel Contracting inc. pour l'aménagement du parc Roger-St-Onge, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 75 635,85 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures, par sa délégation de pouvoir numéro 116910, autorisait des ajustements au contrat de l'entrepreneur Exel Contracting inc. pour les travaux supplémentaires pour un montant de 7 100 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un montant supplémentaire de 3 017,80 \$, incluant les taxes, est requis et a fait l'objet de vérification de la part du Service des infrastructures :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNINIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 116910 au montant total de 7 100 \$, incluant les taxes, représentant une partie de l'ajustement des coûts;
- approuve le montant de 3 017,80 \$, incluant les taxes, portant le coût du contrat au montant de 85 753,65 \$, incluant les taxes, relié au projet d'aménagement du parc Roger-St-Onge.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30649-002-27068	2 886,56 \$	Reconstruction d'équipements sportifs - Parc Roger-St-Onge
04-13493	131,24 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1395

SOUSSION 2013 SP 282 - FOURNITURE, ENTRETIEN ET PLANTATION D'ARBRES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Paysagiste Envert & Fils, 146, chemin du 6^e-Rang, Val-des-Monts, Québec, J8N 7R3, pour la fourniture, la livraison, la plantation et l'entretien, pendant 12 mois, d'environ 600 arbres de moyen calibre à différents endroits sur le territoire de la ville, le tout selon les prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 310 001,35 \$, incluant l'option d'entretien et les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 27 août 2013, et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13044-001-27060	296 520,10 \$	Agrile du frêne - Remplacement d'arbres
04-13493	13 481,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1396

PERMISSION D'UTILISATION DES LOTS 1 610 473 ET 1 610 274 AU CADASTRE DU QUÉBEC - HYDRO-QUÉBEC - 0, RUE ERNEST-GABOURY - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire des lots 1 610 473 et 1 610 274 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, situés au 0, rue Ernest-Gaboury;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec est propriétaire des lots 1 610 477 et 1 610 479 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, sur lesquels se trouvent des pylônes électriques et qui sont enclavés à l'intérieur du lot 1 610 274 appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT QU'une servitude réelle et perpétuelle en faveur d'Hydro-Québec publiée sous le numéro 56 152 de la circonscription foncière de Hull, le 29 juin 1928, accorde à Hydro-Québec le droit d'utiliser les lots appartenant à la Ville, soit les lots 1 610 473 et 1 610 274, pour l'accès, le maintien et l'entretien de leurs pylônes et du réseau électrique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a construit, en 1993, un bassin de rétention et a procédé à certains aménagements dans l'emprise de la servitude, sans toutefois obtenir de permission d'Hydro-Québec à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, Hydro-Québec a soumis, le 14 mai 2013, un formulaire de demande de permission d'utilisation des lots 1 610 473 et 1 610 274 par la Ville, aux fins d'installation et d'entretien d'un bassin de rétention, d'aménagement et d'entretien de fossés, de ponceaux, de murs de tête, d'amoncellement de pierres cimentées, de regards, d'un chemin d'accès et d'une clôture, le tout permettant de régulariser et d'officialiser l'occupation de la Ville à l'intérieur de ladite servitude, et ce, à titre gratuit;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande de signer la permission d'utilisation, par la Ville de Gatineau, des lots 1 610 473 et 1 610 274 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, aux fins d'installation et d'entretien d'un bassin de rétention, d'aménagement et d'entretien de fossés, de ponceaux, de murs de tête, d'amoncellement de pierres cimentées, de regards, d'un chemin d'accès et d'une clôture, aux conditions prévues au contrat type fourni par Hydro-Québec, et ce, à titre gratuit :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la signature de la permission d'utilisation, par la Ville de Gatineau, des lots 1 610 473 et 1 610 274 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, aux fins d'installation et d'entretien d'un bassin de rétention, d'aménagement et d'entretien de fossés, de ponceaux, de murs de tête, d'amoncellement de pierres cimentées, de regards, d'un chemin d'accès et d'une clôture, aux conditions prévues au contrat type fourni par Hydro-Québec, et ce, à titre gratuit.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Adoptée

CE-2013-1397

ACQUISITION DE SEPT SERVITUDES RÉELLES ET PERPÉTUELLES D'ENTRETIEN - PARTIE DES LOTS 1 252 754, 1 252 631, 1 754 732, 1 252 730, 1 252 644 ET 1 252 633 AU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Bena Construction inc., société par actions constituée le 7 mars 1995 suivant la Loi sur les sociétés par actions de régime fédéral, représentée par monsieur Ayoub Ayoub, vice-président, dûment autorisé aux fins des présentes, est propriétaire du lot 1 252 754 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, connu et désigné comme étant le 0, boulevard Saint-René Est;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Luc Dumouchel est propriétaire du lot 1 252 631 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, connu et désigné comme étant le 200, rue Hubert;

CONSIDÉRANT QUE madame Tina Scantland est propriétaire du lot 1 252 732 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, connu et désigné comme étant le 201, rue Hubert;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc Beaulne est propriétaire du lot 1 252 730 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, connu et désigné comme étant le 276, rue Le Marquis;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc Renaud est propriétaire du lot 1 252 644 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, connu et désigné comme étant le 213, rue Hubert;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean Charette est propriétaire du lot 1 252 633 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, connu et désigné comme étant le 202, rue Hubert;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit prendre sept servitudes réelles et perpétuelles d'entretien sur des parties de ces six terrains dans le but d'effectuer des travaux de stabilisation des berges du ruisseau Dalton-Bergeron;

CONSIDÉRANT QUE, suite aux négociations, des ententes sont intervenues avec les propriétaires, lesquels acceptent de céder les servitudes requises à la Ville de Gatineau, et ce, à titre gratuit;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande que la Ville de Gatineau procède à l'acquisition, à titre gratuit, des servitudes d'entretien sur :

- une partie du lot 1 252 754 au cadastre du Québec, d'une superficie de 56,0 m², connu et désigné comme étant le 0, boulevard Saint-René Est;
- une partie du lot 1 252 631 au cadastre du Québec, d'une superficie de 148,7 m², connu et désigné comme étant le 200, rue Hubert;
- une partie du lot 1 252 732 au cadastre du Québec, d'une superficie de 28,3 m², connu et désigné comme étant le 201, rue Hubert;
- deux parties du lot 1 252 730 au cadastre du Québec, d'une superficie totale de 19,6 m², connu et désigné comme étant le 276, rue Le Marquis;
- une partie du lot 1 252 644 au cadastre du Québec, d'une superficie de 13,8 m², connu et désigné comme étant le 213, rue Hubert;
- une partie du lot 1 252 633 au cadastre du Québec, d'une superficie de 26,9 m², connu et désigné comme étant le 202, rue Hubert :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'entretien sur une partie du lot 1 252 754 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 56,0 m², et ce, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau ainsi qu'aux autres conditions stipulées dans le document « Option de servitude » négocié et dûment signé par monsieur Ayoub Ayoub en date du 12 juin 2013, et ce, à titre gratuit;
- autorise l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'entretien sur une partie du lot 1 252 631 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 148,7 m², et ce, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau ainsi qu'aux autres conditions stipulées dans le document « Option de servitude » négocié et dûment signé par monsieur Luc Dumouchel en date du 7 juin 2013, et ce, à titre gratuit;
- autorise l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'entretien sur une partie du lot 1 252 732 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 28,3 m², et ce, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau ainsi qu'aux autres conditions stipulées dans le document « Option de servitude » négocié et dûment signé par madame Tina Scantland en date du 7 juin 2013, et ce, à titre gratuit;
- autorise l'acquisition de deux servitudes réelles et perpétuelles d'entretien sur deux parties du lot 1 252 730 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 19,6 m², et ce, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau ainsi qu'aux autres conditions stipulées dans le document « Option de servitude » négocié et dûment signé par monsieur Marc Beaulne en date du 4 juin 2013, et ce, à titre gratuit;
- autorise l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'entretien sur une partie du lot 1 252 644 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 13,8 m², et ce, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau ainsi qu'aux autres conditions stipulées dans le document « Option de servitude » négocié et dûment signé par monsieur Marc Renaud en date du 29 mai 2013, et ce, à titre gratuit;

- autorise l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'entretien sur une partie du lot 1 252 633 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 26,9 m², et ce, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau ainsi qu'aux autres conditions stipulées dans le document « Option de servitude » négocié et dûment signé par monsieur Jean Charette en date du 29 mai 2013, et ce, à titre gratuit;
- mandate le Service du greffe à préparer les documents nécessaires relatifs à la transaction.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Adoptée

CE-2013-1398

ACQUISITION DU LOT 5 035 089 AU CADASTRE DU QUÉBEC - HYDRO-QUÉBEC - PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD GRÉBER - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec est propriétaire du lot 5 035 089 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, situé en façade du poste Touraine, le long du boulevard Gréber;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Gréber, la Ville de Gatineau requiert l'acquisition du lot 5 035 089 au cadastre du Québec, d'une superficie de 1 911,1 m²;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition du lot 5 035 089 au cadastre du Québec occasionne des coûts à Hydro-Québec estimés à 69 456 \$ (66 456 \$ + 3 000 \$) qui seront versés sous forme de compensation par la Ville pour le déplacement de la clôture et de lampadaires au poste Touraine. À ce montant s'ajoute une provision de 6 646 \$ pouvant être réclamée par Hydro-Québec en cas de dépassement de coûts;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande des parcelles de terrain est établie à 57 000 \$ par monsieur Michel Paquin, É.A., dans un rapport d'évaluation en date du 17 février 2012;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande l'acquisition du lot 5 035 089 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 1 911,1 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type d'Hydro-Québec et autres conditions stipulées dans l'offre d'achat négociée pour un montant de 133 102 \$, plus les taxes applicables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte d'acquérir le lot 5 035 089 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 1 911,1 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type d'Hydro-Québec et autres conditions stipulées dans l'offre d'achat négociée, pour un montant de 133 102 \$, plus les taxes applicables;
- accepte de mandater le Service du greffe à préparer l'acte de vente et coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30655-007-27062	146 378,92 \$	Réaménagement du boulevard Gréber - Acquisition de terrains
04-13493	6 655,10 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30655-008	128 378,92 \$		Réaménagement du boulevard Gréber - Contingences
06-30655-007		128 378,92 \$	Réaménagement du boulevard Gréber - Acquisition de terrains

Un certificat du trésorier a été émis le 16 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1399

ACQUISITION D'UNE SERVITUDE RÉELLE ET PERPÉTUELLE DE CONSTRUCTION - PARTIE DU LOT 3 428 232 AU CADASTRE DU QUÉBEC - SÉCURISATION DE LA PISTE CYCLABLE DU BOULEVARD DE LA GAPPE - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 7597533 Canada inc. est propriétaire du lot 3 428 232 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, et dont l'adresse est le 640, boulevard de la Gappe;

CONSIDÉRANT QUE le projet Rapibus de la Société de transport de l'Outaouais prévoit des améliorations à la sécurité de la piste cyclable longeant le boulevard de la Gappe située dans l'emprise de la Ville, notamment l'installation de peinture au sol à l'aide de la technologie « StreetPrint XD » dans les entrées charretières en bordure de la piste ainsi que de la signalisation aérienne visant à prioriser les cyclistes et à assurer leur sécurité;

CONSIDÉRANT QU' afin de faire les travaux de construction, au moins 50 cm sont requis entre le début de la piste cyclable et la ligne de lot des propriétés privées;

CONSIDÉRANT QUE dans l'entrée du 640, boulevard de la Gappe, la limite entre la piste cyclable et le début de la ligne de lot est de 0,04 cm ce qui nécessite la mise en place d'une servitude réelle et perpétuelle pour effectuer les travaux;

CONSIDÉRANT QUE les discussions avec les propriétaires ont permis de conclure une entente de gré à gré pour l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle de construction sur une partie du lot 3 428 232 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 5,6 m². À cet effet, une option de servitude à titre gratuit a été conclue le 19 juillet 2013;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande l'acquisition de la servitude sur une partie du lot 3 428 232 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 5,6 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'option de servitude conclue le 19 juillet 2013 et dûment signée par 7597533 Canada inc., laquelle a été consentie à titre gratuit :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité:

- autorise l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle de construction sur une partie du lot 3 428 232 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 5,6 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'option de servitude conclue le 19 juillet 2013 et dûment signée par 7597533 Canada inc., laquelle a été consentie à titre gratuit.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Adoptée

CE-2013-1400

ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ ET ENTENTE HORS COUR - LOT 1 105 705 AU CADASTRE DU QUÉBEC - PROJET DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - LUC ANGERS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alex C. Azam est propriétaire du lot 1 105 705 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-839 en date du 3 octobre 2006, adoptait le Règlement numéro 363-2006 autorisant une dépense de 32 100 000 \$ et un emprunt de 29 804 000 \$ pour réaliser des travaux de réaménagement d'un tronçon de la rue Jacques-Cartier et du secteur riverain ainsi que de l'aménagement des berges et de parcs, et ce, dans le cadre du protocole d'entente révisé avec la Commission de la capitale nationale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, par sa résolution CM-2013-211 en date du 19 mars 2013, le Règlement numéro 363-1-2013 autorisant une dépense supplémentaire de 10 000 000 \$ pour réaliser des travaux de réaménagement d'un tronçon de la rue Jacques-Cartier et du secteur riverain ainsi que de l'aménagement des berges et de parcs, et ce, dans le cadre du protocole d'entente révisé avec la Commission de la capitale nationale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2010-138 en date du 9 février 2010 et par sa résolution numéro CM-2010-664 en date du 22 juin 2010, mandatait, entre autres, le Service d'évaluation et des transactions immobilières à acquérir, de gré à gré, tous les immeubles nécessaires à la réalisation du projet et à autoriser tout règlement à intervenir dans le but d'acquérir les propriétés et les droits réels requis;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2011-420 en date du 10 mai 2011, mandatait la firme Beaudry, Bertrand, avocats, à accomplir toutes les procédures requises pour l'acquisition par expropriation des lots n'ayant toujours pas fait l'objet d'entente, autorisait le trésorier à verser au greffe de la Cour supérieure, les indemnités provisionnelles et autorisait la poursuite des négociations de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite des négociations a permis de conclure un projet d'entente signé par le propriétaire le 22 mai 2013, dont le détail est plus amplement décrit dans le tableau suivant :

Propriétaire au rôle d'évaluation	Matricule	Adresse de la propriété	Lot sud	Sup. sud (m ²)	Lot nord	Sup. nord (m ²)	Montant
Acquisition: Alex C. Azam	6735-84-6924	951, Jacques-Cartier	1 105 705	73,86			165 000 \$

CONSIDÉRANT QU'un montant de 28 900,20 \$, à titre d'indemnité provisionnelle, a déjà été versé à monsieur Alex C. Azam. Le projet d'entente requiert un versement supplémentaire de 136 099,80 \$ (165 000 \$ - 28 900,20 \$), plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE ce montant supplémentaire s'explique, entre autres, par une valeur marchande initiale établie en 2009, certaines modifications au projet, de nouvelles données non disponibles originalement telle que des servitudes existantes ainsi que des réclamations par la partie expropriée non anticipée, le tout ayant été analysé, confirmé et jugé raisonnable par les experts et les représentants de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'à ce montant, s'ajouteront les frais d'expert de la partie expropriée, les frais judiciaires taxables sur présentation de mémoire de frais taxés, ainsi que l'intérêt au taux légal applicable depuis la date de prise de possession, soit le 29 septembre 2011, auquel est soustraite l'indemnité provisionnelle déjà versée à la partie expropriée;

CONSIDÉRANT QUE suite à ce projet d'entente, la Ville de Gatineau pourra procéder à la fermeture de ce dossier au Tribunal administratif du Québec;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette entente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité:

- autorise le trésorier à puiser, à même les règlements d'emprunt numéros 363-2006 et 363-1-2013, un montant de 136 099,80 \$ (165 000 \$ - 28 900,20 \$), plus les taxes applicables, pour l'acquisition du lot 1 105 705 au cadastre du Québec, un montant de 28 900,20 \$ ayant déjà été versé au propriétaire, monsieur Alex C. Azam, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- autorise le trésorier à puiser, à même les règlements d'emprunt numéros 363-2006 et 363-1-2013, les montants requis pour le paiement des frais d'expert, des frais judiciaires ainsi que les intérêts prévus au projet d'entente, relativement à l'acquisition du lot 1 105 705 au cadastre du Québec, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- autorise la firme Beaudry, Bertrand, avocats, à procéder aux démarches visant la fermeture du dossier au Tribunal administratif du Québec ou à la Cour supérieure en lien avec les procédures visant l'établissement de l'indemnité finale pour le lot 1 105 705 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30363-001-79035	149 675,76 \$	Tronçon de la rue Jacques-Cartier - Acquisition de terrains
04-134936	804,99 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1401

ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ ET ENTENTE HORS COUR - LOT 1 272 525 AU CADASTRE DU QUÉBEC - PROJET DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - LUC ANGERS

CONSIDÉRANT QUE madame Pauline Charrette est propriétaire du lot 1 273 525 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-839 en date du 3 octobre 2006, adoptait le Règlement numéro 363-2006 autorisant une dépense de 32 100 000 \$ et un emprunt de 29 804 000 \$ pour réaliser des travaux de réaménagement d'un tronçon de la rue Jacques-Cartier et du secteur riverain ainsi que de l'aménagement des berges et de parcs, et ce, dans le cadre du protocole d'entente révisé avec la Commission de la capitale nationale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, par sa résolution CM-2013-211 en date du 19 mars 2013, le Règlement numéro 363-1-2013 autorisant une dépense supplémentaire de 10 000 000 \$ pour réaliser des travaux de réaménagement d'un tronçon de la rue Jacques-Cartier et du secteur riverain ainsi que de l'aménagement des berges et de parcs, et ce, dans le cadre du protocole d'entente révisé avec la Commission de la capitale nationale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2010-138 en date du 9 février 2010 et par sa résolution numéro CM-2010-664 en date du 22 juin 2010, mandatait, entre autres, le Service d'évaluation et des transactions immobilières à acquérir, de gré à gré, tous les immeubles nécessaires à la réalisation du projet et à autoriser tout règlement à intervenir dans le but d'acquérir les propriétés et les droits réels requis;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2011-420 en date du 10 mai 2011, mandatait la firme Beaudry, Bertrand, avocats, à accomplir toutes les procédures requises pour l'acquisition par expropriation des lots n'ayant toujours pas fait l'objet d'entente, autorisait le trésorier à verser au greffe de la Cour supérieure, les indemnités provisionnelles et autorisait la poursuite des négociations de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite des négociations a permis de conclure un projet d'entente signé par le propriétaire le 4 juillet 2013, dont le détail est plus amplement décrit dans le tableau suivant :

Propriétaire au rôle d'évaluation	Matricule	Adresse de la propriété	Lot sud	Sup. sud (m ²)	Lot nord	Sup. nord (m ²)	Montant
Acquisition: Pauline Charrette	6835-38-3539	1131, Jacques-Cartier	1 273 525	225,30			88 500 \$

CONSIDÉRANT QU'un montant de 34 710,90 \$, à titre d'indemnité provisionnelle, a déjà été versé au propriétaire. Le projet d'entente requiert un versement supplémentaire de 53 789,10 \$ (88 500 \$ - 34 710,90 \$), plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE ce montant supplémentaire s'explique, entre autres, par une valeur marchande initiale établie en 2009, certaines modifications au projet, de nouvelles données non disponibles originalement telle que des servitudes existantes ainsi que des réclamations par la partie expropriée non anticipée, le tout ayant été analysé, confirmé et jugé raisonnable par les experts et les représentants de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'à ce montant, s'ajouteront les frais d'expert de la partie expropriée, les frais judiciaires taxables sur présentation de mémoire de frais taxés, ainsi que l'intérêt au taux légal applicable depuis la date de prise de possession, soit le 29 septembre 2011, auquel est soustraite l'indemnité provisionnelle déjà versée à la partie expropriée;

CONSIDÉRANT QUE suite à ce projet d'entente, la Ville de Gatineau pourra procéder à la fermeture de ce dossier au Tribunal administratif du Québec;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette entente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité:

- autorise le trésorier à puiser, à même les règlements d'emprunt numéros 363-2006 et 363-1-2013, un montant de 53 789,10 \$ (88 500 \$ - 34 710,90 \$), plus les taxes applicables, pour l'acquisition du lot 1 273 525 au cadastre du Québec, un montant de 34 710,90 \$ ayant déjà été versé au propriétaire, madame Pauline Charrette, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- autorise le trésorier à puiser, à même les règlements d'emprunt numéros 363-2006 et 363-1-2013, les montants requis pour le paiement des frais d'expert, des frais judiciaires ainsi que les intérêts prévus au projet d'entente, relativement à l'acquisition du lot 1 273 525 au cadastre du Québec, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;

- autorise la firme Beaudry, Bertrand, avocats, à procéder aux démarches visant la fermeture du dossier au Tribunal administratif du Québec ou à la Cour supérieure en lien avec les procédures visant l'établissement de l'indemnité finale pour le lot 1 273 525 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30363-001-79035	59 154,56 \$	Tronçon de la rue Jacques-Cartier - Acquisition de terrain
04-13493	2 689,46 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1402

ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ ET ENTENTE HORS COUR - LOT 1 273 282 AU CADASTRE DU QUÉBEC - PROJET DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - LUC ANGERS

CONSIDÉRANT QUE madame Gisèle Marengère est propriétaire du lot 1 273 282 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-839 en date du 3 octobre 2006, adoptait le Règlement numéro 363-2006 autorisant une dépense de 32 100 000 \$ et un emprunt de 29 804 000 \$ pour réaliser des travaux de réaménagement d'un tronçon de la rue Jacques-Cartier et du secteur riverain ainsi que de l'aménagement des berges et de parcs, et ce, dans le cadre du protocole d'entente révisé avec la Commission de la capitale nationale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, par sa résolution CM-2013-211 en date du 19 mars 2013, le Règlement numéro 363-1-2013, autorisant une dépense supplémentaire de 10 000 000 \$ pour réaliser des travaux de réaménagement d'un tronçon de la rue Jacques-Cartier et du secteur riverain ainsi que de l'aménagement des berges et de parcs, et ce, dans le cadre du protocole d'entente révisé avec la Commission de la capitale nationale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2010-138 en date du 9 février 2010 et par sa résolution numéro CM-2010-664 en date du 22 juin 2010, mandatait, entre autres, le Service d'évaluation et des transactions immobilières à acquérir, de gré à gré, tous les immeubles nécessaires à la réalisation du projet et à autoriser tout règlement à intervenir dans le but d'acquérir les propriétés et les droits réels requis;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2011-420 en date du 10 mai 2011, mandatait la firme Beaudry, Bertrand, avocats, à accomplir toutes les procédures requises pour l'acquisition par expropriation des lots n'ayant toujours pas fait l'objet d'entente, autorisait le trésorier à verser au greffe de la Cour supérieure, les indemnités provisionnelles et autorisait la poursuite des négociations de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite des négociations a permis de conclure un projet d'entente signé par la propriétaire le 15 juillet 2013, dont le détail est plus amplement décrit dans le tableau suivant :

Propriétaire au rôle d'évaluation	Matricule	Adresse de la propriété	Lot sud	Sup. sud (m ²)	Lot nord	Sup. nord (m ²)	Montant
Acquisition: Gisèle Marengère	6836-61-5733	1227, Jacques-Cartier	1 273 282	700,1			144 032 \$

CONSIDÉRANT QU'un montant de 41 111,70 \$, à titre d'indemnité provisionnelle, a déjà été versé à madame Gisèle Marengère. Le projet d'entente requiert un versement supplémentaire de 102 920 \$ (144 032 \$ - 41 111,70 \$), plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE ce montant supplémentaire s'explique, entre autres, par une valeur marchande initiale établie en 2009, certaines modifications au projet, de nouvelles données non disponibles originalement telle que des servitudes existantes ainsi que des réclamations par la partie expropriée non anticipée, le tout ayant été analysé, confirmé et jugé raisonnable par les experts et les représentants de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'à ce montant, s'ajouteront les frais d'expert de la partie expropriée, les frais judiciaires taxables sur présentation de mémoire de frais taxés, ainsi que l'intérêt au taux légal applicable depuis la date de prise de possession, soit le 29 septembre 2011, auquel est soustraite l'indemnité provisionnelle déjà versée à la partie expropriée;

CONSIDÉRANT QUE suite à ce projet d'entente, la Ville de Gatineau pourra procéder à la fermeture du dossier au Tribunal administratif du Québec;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette entente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité:

- autorise le trésorier à puiser, à même les règlements d'emprunt numéros 363-2006 et 363-1-2013, un montant de 102 920,30 \$ (144 032 \$ - 41 111,70 \$), plus les taxes applicables, pour l'acquisition du lot 1 273 282 au cadastre du Québec, un montant de 41 111,70 \$ ayant déjà été versé au propriétaire, madame Gisèle Marengère, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- autorise le trésorier à puiser, à même les règlements d'emprunt numéros 363-2006 et 363-1-2013, les montants requis pour le paiement des frais d'expert, des frais judiciaires ainsi que les intérêts prévus au projet d'entente, relativement à l'acquisition du lot 1 273 282 au cadastre du Québec, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- autorise la firme Beaudry, Bertrand, avocats, à procéder aux démarches visant la fermeture du dossier au Tribunal administratif du Québec ou à la Cour supérieure en lien avec les procédures visant l'établissement de l'indemnité finale pour le lot 1 273 282 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30363-001-79035	113 186,27 \$	Tronçon de la rue Jacques-Cartier - Acquisition de terrain
04-13493	5 146 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1403 **SOUMISSION 2012 SI 244 - FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE GRUE HYDRAULIQUE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Magnéto-Laval inc., 2229, rue Michelin, Laval, Québec, H7L 5B8, pour la fourniture et l'installation d'une grue hydraulique pour un montant total de 36 332,10 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 3 juillet 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11003 - 004	34 752,10 \$	Achat de véhicules et équipements - Treuil pour camion
04-13493	1 580 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1404 **SOUMISSION 2013 SP 278 - RÉFECTION MAJEURE DE TERRAINS SPORTIFS - PARC JOSEPH-H.-MALONEY ET SAINTE-BERNADETTE - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BELLEVUE ET DE HULL-VAL-TÉTREAU - SYLVIE GONEAU ET DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pelouse Santé, 66, rue Dubois, local 104, Saint-Eustache, Québec, J7P 4W9, pour la réfection majeure de terrains sportifs pour les parcs Joseph-H.-Maloney et Sainte-Bernadette, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 119 877,77 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 27 août 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71425-521-27071	114 664,56 \$	Terrains sportifs – Entretien et réparations – Infrastructures
04-13493	5 213,21 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1405 **PROTOCOLE D'ENTENTE - SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT BASEBALL NICOLAS GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et la Société de développement du baseball Nicolas Gatineau, ci-après appelé le Club désirent promouvoir le baseball Midget AAA sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Club est un programme sans but lucratif qui a pour mandat de promouvoir le baseball;

CONSIDÉRANT QUE le Club est reconnu par Baseball Québec et fait partie du Réseau de développement Midget AAA;

CONSIDÉRANT QUE le Club s'engage à respecter les règles de sécurité édictées par la Loi de la sécurité dans les sports pour cette discipline;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire contribuer en termes de plateaux d'entraînements extérieurs et de sites de matchs locaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente avec la Société de développement du baseball Nicolas Gatineau;
- autorise le trésorier à prévoir au budget des années 2014, 2015 et 2016, les sommes nécessaires à la présente.

De plus, le Club reçoit des biens et services d'une valeur de 14 000 \$ annuellement, et ce, pour chacune des quatre années de la durée du protocole.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1406

SOUSSION 2013 SP 275 - SERVICE D'ENNEIGEMENT DU PARC JACQUES-CARTIER DANS LE CADRE DU BAL DE NEIGE - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES - DIVISION DES FÊTES ET FESTIVALS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Snöinnovation inc., 550, rang des 25^e Est, Saint-Bruno de Montarville, Québec, J3V 4P6 pour le service d'enneigement du parc Jacques-Cartier dans le cadre du Bal de Neige, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 174 152,63 \$, incluant les taxes, pour une période de trois ans, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 août 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois années (3 éditions de Bal de Neige) prenant effet à compter de la date d'adjudication par le comité exécutif de la Ville de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2014, 2015 et 2016, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires 02-71511-519, et ce, jusqu'à concurrence des montants disponibles.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1407

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-33 POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 066 398,04 \$ - PÉRIODE DU 22 AU 28 AOÛT 2013

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-33 d'un montant total de 1 066 398,04 \$ pour la période du 22 au 28 août 2013.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1408 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-34 POUR UN MONTANT TOTAL DE 294 941,14 \$ POUR LA PÉRIODE DU 29 AOÛT AU 4 SEPTEMBRE 2013**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-34 d'un montant de 294 941,14 \$ pour la période du 29 août au 4 septembre 2013.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1409 **SOUSSION 2011 SP 323 - ACHAT REGROUPE DE CARBURANTS - UMQ ET CSPQ - CONVERSION À L'ESSENCE ÉTHANOL**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CM-2011-964 adoptée le 22 novembre 2011, a confié à l'Union des municipalités du Québec le mandat de préparer, au nom de la Ville de Gatineau, un appel d'offres pour le carburant et adjudé un contrat après avoir procédé à une demande de soumissions;

CONSIDÉRANT QUE le contrat a été octroyé à la pétrolière Énergie Valéro - Ultramar pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2014 avec la possibilité d'une année d'option, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec et le Centre de services partagés du Québec ont informé la Ville de Gatineau, en date du 17 juin 2013, que la pétrolière Énergie Valéro - Ultramar l'a récemment avisée qu'elle cessera la distribution de l'essence ordinaire sans plomb à compter du 22 août 2013 pour la région de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QU'ils nous ont également confirmé, qu'après avoir fait les vérifications qui s'imposent, qu'il n'y a plus aucune pétrolière qui maintient des inventaires d'essence ordinaire sans plomb dans la grande région métropolitaine et à l'ouest de celle-ci :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de faire la conversion à l'essence éthanol pour les réservoirs actuellement approvisionnés en essence régulière, à compter de l'acceptation et jusqu'au 31 mars 2014, avec la possibilité d'une année additionnelle du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, et ce, au prix de l'essence ordinaire sans plomb.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du Service des travaux publics.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1410 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 33 - 17 264,64 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 35 - 578 173,16 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 35 - 8 644,87 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 34 - 239 132,07 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 33, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 35, la liste des réquisitions numéro 35 ainsi que la liste des embauches numéro 34 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 33	Pièces de comptes à payer	17 264,64 \$	2 au 6 septembre 2013
Liste PD numéro 35	Pièces de comptes à payer	578 173,16 \$	2 au 6 septembre 2013
Liste des réquisitions numéro 35	Pièces de comptes à payer	8 644,87 \$	2 au 6 septembre 2013
Liste des embauches numéro 34	Embauches de personnel temporaire	239 132,07 \$	26 au 30 août 2013

Un certificat du trésorier a été émis le 16 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1411

FERMETURE DE RUES ET DEMANDE DE GRATUITÉ POUR LA SALLE DES FÊTES SITUÉE À LA MAISON DU CITOYEN - MARCHÉ POUR DES RÊVES - LA FONDATION RÊVES D'ENFANTS - LE 29 SEPTEMBRE 2013 - DISTRICT DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la 9^e édition de la Marche pour des rêves pour la Fondation Rêves d'enfants débute à la Maison du citoyen de la Ville de Gatineau et nécessite la fermeture de rues;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assurera le contrôle de la circulation et des fermetures de rues, le tout selon le plan proposé;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais relatifs à la fermeture de rues sont entièrement aux frais de l'organisme :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- approuve la fermeture de la rue Victoria, entre les rues Notre-Dame-de-l'Île et Laurier, et d'une voie de la rue Laurier, entre la rue Victoria et le pont du Portage, de façon ponctuelle entre 10 h et 11 h 30, le dimanche 29 septembre 2013, dans le cadre de la Marche pour des rêves pour la Fondation Rêves d'enfants.

Le tout, selon les conditions suivantes :

- signer une entente avec le Service de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au centre de services de Hull, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.
- autorise la Fondation Rêves d'enfants à utiliser la salle des Fêtes gratuitement pour la tenue du déjeuner, le dimanche 29 septembre 2013. L'exemption du coût de location représente une perte de revenus de 1 169 \$;
- accepte que les coûts inhérents à la préparation de la salle des Fêtes à la Maison du citoyen soient imputés aux différents services municipaux.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1412 **PARTICIPATION AU 26^E COLLOQUE ANNUEL DE FONDATION RUES PRINCIPALES À QUÉBEC - 25 SEPTEMBRE 2013 - MEMBRES DU CONSEIL - 4 172,72 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Yvon Boucher, Joseph De Sylva et Luc Montreuil à participer au 26^e colloque annuel de la Fondation Rues Principales qui se tiendra à Québec le 25 septembre 2013.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 855 \$ à l'ordre de Fondation Rues Principales, 11, rue de l'Ancien-Chantier, Québec, Québec, G1K 6T4, pour couvrir les frais d'inscription.

Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ces déplacements, sur présentation des pièces justificatives, et ce, pour une dépense maximale de 4 172,72 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-311	1 324,08 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Congrès et colloques
02-79943-311	1 411,58 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Congrès et colloques
02-79946-311	1 437,06 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1413 **SUBVENTION DE 300 \$ - CLUB OPTIMISTE DE TEMPLETON - ORGANISATION D'ACTIVITÉS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Club optimiste de Templeton, C. P. 85005, Gatineau, Québec, J8P 7V2, à titre de subvention pour l'organisation d'activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	300 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1414 **PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE GONEAU AU DINER RÉSEAUTAGE DU RÉSEAU DES FEMMES D'AFFAIRES DU QUÉBEC LE 27 SEPTEMBRE 2013 - 30 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau à participer au diner réseautage du Réseau des femmes d'affaires du Québec à Gatineau le 27 septembre 2013.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 30 \$ à l'ordre du Réseau des femmes d'affaires du Québec, 474, rue Jean-Neveu, Longueuil, Québec, J4G 1N8, pour couvrir les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	28,70 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
04-13493	1,30 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1415 **ACHAT D'UNE TABLE CORPORATIVE POUR LE PETIT DÉJEUNER DE LANCEMENT DE LA CAMPAGNE 2013 DE CENTRAIDE OUTAOUAIS - 400 \$ - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de Centraide Outaouais, 74, boulevard Montclair, Gatineau, Québec, J8Y 2E7, pour l'achat d'une table corporative pour le petit déjeuner de lancement de la campagne 2013, le 25 septembre 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-312	400 \$	Conseil municipal - Frais de représentation

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1416 **SOUMISSION 2013 SP 259 - RÉFECTION DE TOITURE - ARÉNA PAUL-ET-ISABELLE-DUCHESNAY - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme les Toitures Marcel Raymond & fils, 1880, chemin Pink, Gatineau, Québec, J9J 3N7, pour la réfection de la toiture à l'aréna Paul-et-Isabelle-Duchesnay, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 509 200 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 10 septembre 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11002-014	8 799,91 \$	Enveloppe annuelle - Travaux de remplacement de la toiture - Aréna Paul-et-Isabelle-Duchesnay
18-13026-003	478 256,14 \$	Enveloppe annuelle - Travaux de remplacement de la toiture - Aréna Paul-et-Isabelle-Duchesnay
04-13493	22 143,95 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1417 **SOUSSION 2013 SP 271 - PAVAGE ET AJUSTEMENT DE STRUCTURES – LOT 2****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction DJL inc. (Outaouais), 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour le pavage et l'ajustement de structures sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 275 276,02 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 25 avril 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le Service des travaux publics est autorisé à effectuer des travaux supplémentaires de pavage et d'ajustement de structures aux prix unitaires indiqués à la formule de soumission, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
31210-521-27074	220 261,84 \$	Rues pavées – Entretien et réparation - Infrastructures
41541-521-27075	43 043,05 \$	Ajustements des structures - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	11 971,13 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Adoptée

CE-2013-1418 **FOURNITURE D'UN LOGICIEL DE VIRTUALISATION DE OPENVMS CLÉS EN MAIN - MATÉRIEL, LOGICIEL ET CONSULTANT****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte les documents d'appel d'offres public incluant les critères d'évaluation pour la virtualisation du serveur Alpha (Robin) (cahier des charges générales, cahier des charges particulières incluant la grille d'évaluation, la formule de soumission et le devis) et autoriser la Division de l'approvisionnement à lancer un appel d'offres public.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1419 **SUBVENTION DE 500 \$ - CROIX-ROUGE CANADIENNE, DIVISION DU QUÉBEC - SOUPER BÉNÉFICE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU-MANOIR-DES-TREMBLES - MAXIME TREMBLAY****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec, à l'attention de madame Isabelle Léonard, 65, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8V 3P8, à titre de subvention pour un souper bénéfique qui aura lieu le 26 septembre 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79934-972	500\$	Maxime Tremblay - Plateau-Manoir-des-Trembles Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1420 **SUBVENTION DE 800 \$ - COLLECTIF RÉGIONAL DE LUTTE À L'ITINÉRANCE EN OUTAOUAIS - 11^E NUIT DES SANS-ABRI DE GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 800 \$ à l'ordre du Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais, 95, rue Lois, Gatineau, Québec, J8Y 3R5, à titre de subvention pour la 11^e Nuit des sans-abri de Gatineau qui aura lieu le 19 octobre 2013.

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	150 \$	Cabinet du maire – Subventions - Subventions
02-79938-972	250 \$	Denise Laferrière - Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1421 **SUBVENTION DE 1 300 \$ - NUIT BLANCHE OTTAWA-GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 300 \$ à l'ordre de Nuit Blanche Ottawa-Gatineau, à l'attention de madame Ariane Y. Nazroo, 15, rue Bocage, Gatineau, Québec, J8T 5W1, à titre de subvention pour l'événement qui se tiendra le 21 septembre 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Cabinet du maire – Subventions - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	50 \$	Maxime Tremblay – Du Plateau-Manoir-des-Trembles- - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Patrice Martin – De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Aménagement - Subventions
02-79938-972	500 \$	Denise Laferrière – De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79948-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1422 **SUBVENTION DE 2 900 \$ - SOUPE POPULAIRE DE HULL - ACTIVITÉ BÉNÉFICE LE 27 SEPTEMBRE 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 900 \$ à l'ordre de la Soupe populaire de Hull, 751, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4B7, à titre de subvention pour une activité qui aura lieu le 27 septembre 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	200 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	200 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Plateau-Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79935-972	200 \$	Patrice Martin - Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions 79937-
02-79937-972	1 000 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Aménagement - Subventions
02-79938-972	1 000 \$	Denise Laferrière - Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1423 **SUBVENTION DE 200 \$ - SERVICE INTÉGRATION TRAVAIL OUTAOUAIS - ACTIVITÉ QUI AURA LIEU LE 5 OCTOBRE 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE DU PARC - MIREILLE APOLLON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de Service intégration travail Outaouais, à l'attention de monsieur Robert Mayrand, 4, rue Taschereau, bureau 400, Gatineau, Québec, J8Y 2V5 à titre de subvention pour une activité qui aura lieu le 5 octobre 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972	200 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1424

SUBVENTION DE 300 \$ - DYSTROPHIE MUSCULAIRE, SECTION LOCALE DE L'OUTAOUAIS POUR LA DYSTROMARCHE DE L'OUTAOUAIS LE 22 SEPTEMBRE 2013 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de Dystrophie musculaire, section locale de l'Outaouais, 1053, rue Bel-Air, Gatineau, Québec, J8P 1B3, à titre de subvention pour la Dystromarche de l'Outaouais le 22 septembre 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Cabinet du maire – Subventions - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon – Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1425

SUBVENTION DE 400 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB SAINTE-ROSE-DE-LIMA, CONSEIL 10114 - ACTIVITÉ-BÉNÉFICE - 21 SEPTEMBRE 2013 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU LAC-BEAUCHAMP ET DE MASSON-ANGERS - STÉPHANE LAUZON ET LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre des Chevaliers de colomb Sainte-Rose-de-Lima, conseil 10114, 220, boulevard de l'Hôpital, suite 4, Gatineau, Québec, J8T 8J6, à titre de subvention pour l'activité-bénéfice qui aura lieu le 21 septembre 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	300 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1426
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2013-1559

**PARTICIPATION ET SUBVENTION DE 4 000 \$ - CROIX-ROUGE CANADIENNE,
DIVISION DU QUÉBEC - ACTIVITÉ DU 26 SEPTEMBRE 2013 - MEMBRES DU
CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs Stéphane Lauzon, Maxime Pedneaud-Jobin et Joseph De Sylva à participer au souper-spectacle bénéfique au profit de la Croix-Rouge Canadienne qui aura lieu le 26 septembre 2013.

De plus, ce comité autorise monsieur le maire Marc Bureau et madame la conseillère Mireille Apollon à subventionner cette activité pour un montant de 350 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 4 000 \$ à l'ordre de la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec, à l'attention de madame Isabelle Léonard, 65, rue Jean-Proulx Gatineau, Québec, J8Z 1W2, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	350 \$	Cabinet du maire - Subventions - Subventions
02-79937-972	1 500 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	350 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers – De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	400 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière – De Hull–Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79935-972	150 \$	Patrice Martin – De Wright–Parc-de-la- Montagne – Aménagement - Subventions
02-79933-972	200 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise- De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79948-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79945-972	150 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79943-972	150 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79936-972	150 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1427

PARTICIPATION DE MADAME SYLVIE GONEAU AU DÎNER CONFÉRENCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE GATINEAU LE 25 SEPTEMBRE 2013 - 28,75 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau à participer au dîner conférence de la Chambre de commerce de Gatineau le 25 septembre 2013.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 28,75 \$ à l'ordre de la Chambre de commerce de Gatineau, 45, rue de Villebois, bureau 100, Gatineau, Québec, J8T 8J7, pour couvrir les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	27,50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
04-13493	1,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1428

PARTICIPATION ET SUBVENTION - S.P.C.A. - MARCHE DES 4 PATTES - 22 SEPTEMBRE 2013 - 400 \$ - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise mesdames les conseillères Nicole Champagne et Sylvie Goneau ainsi que monsieur le conseiller Stéphane Lauzon à participer à la 19^e édition de la marche des 4 pattes de la S.P.C.A. qui aura lieu le 22 septembre 2013.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner l'activité pour un montant de 225 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux de l'Outaouais inc., à l'attention de madame France Dubois, directrice générale, 132, rue de Varennes, Gatineau, Québec, J8T 8G5, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Cabinet du maire - Subventions - Subventions
02-79939-972	125 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79944-972	75 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1429

AUTORISATION DE DÉPENSES ADDITIONNELLES D'HONORAIRES PROFESSIONNELS - PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - LUC ANGERS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2009-1578 en date du 30 septembre 2009, adjugeait un contrat à la firme Paris, Ladouceur & Associés inc. au montant de 203 175 \$, incluant les taxes, pour les services d'évaluation, de négociation, de représentation à titre de témoin expert ou toutes les autres représentations nécessaires à l'acquisition des droits requis dans le cadre du projet de réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE certains dossiers, pour lesquels aucune entente de gré à gré n'a pu être négociée, font l'objet de procédures d'expropriation devant le Tribunal et que dans ce contexte, le coût des honoraires professionnels de la firme Paris, Ladouceur & Associés inc., requis dans le cadre des procédures légales, excède le contrat originalement octroyé par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les sommes nécessaires sont disponibles à même le budget du projet de réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un montant supplémentaire de 195 457,50 \$, incluant les taxes, applicables pour le paiement des honoraires professionnels de la firme Paris, Ladouceur & Associés inc. requis dans le cadre du projet de réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30363-011-27063	186 957,50 \$	Tronçon de la rue Jacques-Cartier - Honoraires professionnels
04-13493	8 500 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1430

AUTORISER L'ENTENTE HORS COUR AU MONTANT DE 22 331,40 \$ DANS LE CADRE DU PROJET DE NETTOYAGE ET D'INSPECTION TÉLÉVISÉE D'UNE CONDUITE DE REFOULEMENT D'ÉGOUT - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2012-308 en date du 14 mars 2012, adjugeait un contrat à la firme Les Canalisations Karic pour des travaux de nettoyage et d'inspection télévisés d'une conduite de refolement d'égout pour un montant de 217 854,63 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2013-188 en date du 6 février 2013, entérinait la délégation de pouvoir numéro 110010 d'un montant de 19 845,83 \$ et approuvait le montant de 109 753,06 \$, incluant les taxes, représentant les travaux supplémentaires recommandés par la firme Quadrivium inc., portant ainsi le coût total du contrat à 347 453,52 \$, soit un ajustement total de 129 598,89 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE suite aux récentes mises en demeure reçues par la Ville référant à des procédures judiciaires imminentes à être entamées par l'entrepreneur, une entente à l'amiable au montant de 22 331,40 \$, incluant les taxes, est intervenue entre les parties, portant ainsi le coût total du contrat à 369 784,92 \$, incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve le paiement de 22 331,40 \$, incluant les taxes, représentant le montant de l'entente intervenue à l'amiable. Cette somme relative aux travaux supplémentaires du contrat de nettoyage et d'inspection télévisée de la conduite de refoulement du poste Angers (pompage des eaux sanitaires) porte ainsi le coût final du contrat à 369 784,92 \$, incluant les taxes, soit un ajustement total et définitif.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer tout document pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11038-007-27069	21 360,26 \$	Enveloppe de travaux correctifs - Nettoyage de conduite - Refoulement Masson-Angers
04-13493	971,14 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 septembre 2013.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif